

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023**

DEL-2023-104

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/04/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

Mme PARIS.
MM. AEBISCHER, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON,
MM. BAUD-GRASSET, GILLET, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.
MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR,
Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GIRARD, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS,
VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25
Présents : 10
Représentés par mandat : 4

**Objet : COMMUNE DE MORZINE - MISE EN VALEUR PAR LA LUMIERE DE LA PASSERELLE
FRANÇOIS BAUD ET TRAVAUX SUR LE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS - MARCHE DE
TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

Exposé du Président,

Par délibération en date du 10 novembre 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de MORZINE pour la mise en valeur de la passerelle François Baud et des travaux sur le réseau de télécommunications.

La commune de MORZINE entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, le déplacement de son réseau de vidéosurveillance dans le cadre du projet de réhabilitation de la passerelle François Baud.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à la mise en valeur par la lumière de cet ouvrage.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer le marché de travaux.



La consultation comprend 1 lot.

➤ « MISE EN VALEUR DE LA PASSERELLE FRANCOIS BAUD »

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 25 avril 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle a proposé de déclarer le lot infructueux et de relancer une consultation.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, propose de déclarer le lot infructueux, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à déclarer l'infructuosité de la consultation et la relance de la consultation pour le lot.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE